

Compte-rendu du conseil d'école n°1 – mardi 19 novembre 2013
Année scolaire 2013/2014
ECOLE ELEMENTAIRE EMILE POTTIER - GALLARDON

Personnes présentes :

Équipe éducative

Mr Bourhis, Mmes Bornes, Chaimbault, de Gentile, Denize, Glavier, Gauthier, Pauwels, Penché, Périer, Toupance, Vériot, les enseignants ;

Élus municipaux :

Mr Marie, maire

Mme Doucet, adjointe aux affaires scolaires et vice-présidente du Sivos

Représentants des parents d'élèves :

FCPE : Mmes Savignard, Hours, Hulin, Cormier, Chanu, Monsieur Sauvan

Parents indépendants : Mme Michal, Mr Brossais, Mme Delaunay-Patraux

Personnes excusées : Mr Bay, IEN, Mr Lemoine, Sivos, Mr Barat, membre du Rased, Mme Le Blavec, enseignante, Mme Gély responsable BCD, Mr David, parent élu Parents Indépendants ; Mmes Vibert, Aprelef, Tauveron, NG, Cheramy, parents élus FCPE.

Ordre du jour :

- Présentation des membres du Conseil d'école
- Rappel du règlement interne du Conseil d'école
- Rentrée 2013 : Présentation des effectifs, Projet d'école - Présentation du Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté – Enseignement des langues - Intervenants extérieurs
- Règlement intérieur de l'école
- Réunions d'information dans les classes
- Réforme des rythmes scolaires, préparation de la rentrée 2014
- Projets de classes et sorties scolaires
- Présentation des comptes de la Coopérative scolaire (année 2012-2013)
- Travaux et sécurité
- Questions diverses

1. Présentation des membres du conseil d'école

Présentation des représentants des parents d'élèves élus depuis le vendredi 11 octobre. Mme Glavier remercie les parents d'avoir participé à la tenue du bureau de vote.

Chaque parent avait une voix. Il y a eu 227 votants soit 51 % de participation (en très nette hausse par rapport aux années précédentes). Il fallait 11 titulaires, les Parents Indépendants obtiennent 4 sièges, la FCPE : 7.

2. Règlement interne du Conseil d'école

Mme Glavier rappelle le règlement interne du Conseil d'école.

Le conseil d'école comprend le directeur de l'école, qui en est le président, les Maires, des conseillers municipaux, un représentant du Réseau d'Aide, les représentants des parents d'élèves, qui forment le comité des parents, le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale, qui établit un lien entre les municipalités, les enseignants et l'Inspection Départementale. L'I.E.N. de la circonscription assiste de droit aux réunions

Les attributions du conseil :

Sur proposition du directeur, il vote le règlement de l'école et les modalités de vote de ce règlement.

Il donne son avis sur le fonctionnement de l'école, les actions pédagogiques pour réaliser les objectifs nationaux, l'accueil des enfants handicapés, la restauration scolaire, l'hygiène, la protection et la sécurité scolaire et périscolaire. Il adopte le projet d'école.

Il est informé du matériel, des aides spécifiques et des réunions de rentrée.

3. Rentrée 2013 : Présentation des effectifs, projet d'école - Présentation du Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté – Enseignement des langues - Intervenants extérieurs

CP : Mme Bornes : 20 élèves

Mme Vériot : 20 élèves

Mme Denize et Mme Le Blavec : 20 élèves

CE1 : Mme Périer : 24 élèves

Mme Penché : 25 élèves

CE2 : Mme Pauwels : 24 élèves

Mme Gauthier : 24 élèves

CM1 : Mme Toupance : 27 élèves

CM1 : Mme Chaimbault : 25 élèves

CM2 : Mr Bourhis : 30 élèves

Mme de Gentile et Mme Glavier : 28 élèves

Soient **267** élèves au 18 novembre, à noter de nombreux mouvements depuis la rentrée de septembre (arrivées comme départs).

Compte tenu des effectifs à ce jour, les parents d'élèves souhaitent savoir s'il y a risque de fermeture de classe l'an prochain (départ de plus de 55 cm2, arrivée estimée de moins de 45 CP). Madame Glavier précise que le risque n'est pas nul, mais s'il y a alerte, celle-ci ne pourra être appréciée que début 2014.

Dans l'école, nous accueillons Mmes Pons et Dubois, Auxiliaires de Vie Scolaire auprès de trois élèves (CE1, CM1 et CM2). Depuis la mi-novembre, Mme Maufras est aide à la direction d'école.

Présentation du RASED et de ses missions.

Distinction avec les APC (activités pédagogiques complémentaires) (dispensées par les enseignants, soutien).

Le Rased est composé d'une psychologue, d'un maître E. Le poste de maître E est occupé par Mr Barat.

Enseignement des langues vivantes.

Depuis cette année, l'enseignement de l'anglais est assuré depuis le CP dans l'école.

Mr Bourhis et Mme Glavier assurent l'enseignement de l'anglais dans leur classe de CM2 ; Mme Chaimbault assure l'enseignement dans les deux classes de CM1, Mme Gauthier dans les deux classes de CE2.

L'enseignement est dispensé deux fois par semaine en cycle 3.

Au cycle 2, Mme Denize assure l'enseignement dans son CP et celui de Mme Bornes. Mme de Gentile intervient dans le CE1 de Mme Penché, Mr Bourhis dans le CE1 de Mme Périer et Mme Chaimbault dans le troisième CP (Mme Vériot). Il y a des échanges de services.

Intervenants extérieurs :

Mr Martial Razanajato de Profession Sport intervient auprès des élèves trois après-midi par semaine, comme les années précédentes ; Mme Gély, responsable de la BCD, intervient sous la responsabilité des enseignants auprès des élèves. Ces deux intervenants sont rémunérés par la mairie. Concernant la BCD, l'école souhaite remercier Mme Gautier, parent d'élève, qui aide souvent et régulièrement Mme Gély dans le rangement et l'aménagement de la BCD.

4. Règlement intérieur :

Mr Bourhis procède à la lecture du règlement interne de l'école ; celui-ci est reconduit par un vote à l'unanimité.

5. Réunions d'information des parents d'élèves de chaque classe :

Jeudi 12 septembre 18h : CE2 Mme Gauthier

Jeudi 12 septembre 18h 30 : CM2 Mr Bourhis

Mardi 17 septembre 18h : CE1 Mme Penché et CP Mmes Denize et Le Blavec

Mardi 24 septembre 18h : CE1 Mme Périer, CP Mmes Bornes et Vériot

Jeudi 26 septembre 18h : CE2 Mme Pauwels

Vendredi 27 septembre 18h : CM1 Mmes Toupance et Chaimbault

Lundi 30 septembre 18h : CM2 Mmes de Gentile et Glavier

6. Projet d'école

Il a été réécrit il y a 4 ans, pour les années 2010-2014.

Mme Chaimbault en rappelle les grands axes. Amélioration des résultats aux évaluations nationales en français et mathématiques.

7. Refondation de l'école- réforme des rythmes

Avant de laisser la parole à Mr le Maire, Mme Glavier précise que les rythmes scolaires ne sont qu'une partie de la refondation de l'école engagée par le Ministère.

La loi de refondation adoptée le 25 juin et promulguée le 8 juillet porte sur les rythmes scolaires (passage à 4 jours et demi, durée maximale de la demi-journée, etc...) **mais aussi sur les contenus** (avec pour objectif, comment mieux faire réussir les élèves).

INTERVENTION DE MR LE MAIRE :

Monsieur Marie se dit « embarrassé ». Les applications et les modalités de cette loi soulèvent des questions qui font apparaître une relative incertitude. Il y aura probablement des évolutions, et la mise en place ne sera peut-être pas aussi conforme à ce qui était prévu initialement. **Monsieur Marie réaffirme qu'il est un maire républicain et qu'il appliquera donc la loi.**

La situation de Gallardon est particulière, avec une multiplicité des acteurs intervenant au niveau des deux écoles, maternelle et élémentaire. Le système est complexe, il y a interdépendance avec les transports scolaires, la cantine, la maternelle donc le Sivos, la communauté de communes.

La concertation avec les écoles a débuté relativement tôt pour parler des heures. Les enseignants se sont prononcés pour le mercredi matin, comme préconisé par la loi et la Direction des Services de l'Education Nationale d'Eure et Loir (DSDEN 28, ex-Inspection Académique départementale). Comme déjà évoqué lors du conseil d'école de juin 2012, la municipalité s'est prononcée pour le mercredi matin, sans consultation de la population.

Puis la consultation s'est élargie à la communauté de communes et au Sivos. Beaucoup d'élus attendent pour bouger, certains sont réfractaires à la loi et empêchent d'avancer.

Les axes de réflexion ont été les suivants : garder un décalage de 10 minutes avec les horaires de la maternelle, allonger la pause méridienne afin d'être conforme à la loi (1h30 minimum).

Deux solutions ont été envisagées :

1) 9h10-12h10 sur les 5 matinées (inchangé), 13h45-16h00 (actuellement 13h30-16h30).

Questions soulevées : problème de l'accueil périscolaire : que se passe-t-il à 16H ? qui finance ? question d'ordre matériel : le périscolaire a des capacités d'accueil limitées, d'où un éventuel problème de place : dans quels locaux ? Aujourd'hui, les locaux périscolaires sont distincts des classes. De plus, il y a une inconnue sur le nombre d'enfants qui seront concernés.

2) 9h10-12h10 sur les 5 matinées (inchangé), 14h15-16h30 (actuellement 13h30-16h30).

Questions soulevées : la pause méridienne est très longue, il n'y a pas de raccourcissement de la journée, qui est pourtant l'objectif initial de la réforme. Les enseignants (en particulier pour les plus jeunes) craignent un décrochage de l'attention après 14h30, les enfants étant fatigués.

La municipalité a donc retenu la première solution (1h35 de pause méridienne et fin de la classe à 16h).

Il a été demandé au Sivos d'interroger Transbeauce par rapport aux évolutions d'heures. A ce jour (19 novembre), la seule réponse officielle du Sivos est le surcoût du mercredi matin pour les transports, à savoir 50 000 € (soient 20 000€ pour la commune de Gallardon) ; pas de réponse officielle sur les autres sujets.

A ces charges de transports, s'ajoute l'augmentation des coûts du Sivos de 60 000€ pour l'année 2013/2014.

Cela entraîne beaucoup d'incertitudes ; cependant, Monsieur Marie réaffirme que la loi sera appliquée en 2014.

L'avant-projet à présenter à la DSDEN (direction des services départementaux de l'Education Nationale) début décembre ne le sera pas.

Option la plus probable :

Horaires de la première solution retenus **9h10-12h10 et 13h45-16h00** mais sans changement sur les horaires des transports, d'où :

- ➔ Problème sur l'aspect financier : coût de la garderie de 16h à 16h30 (pour tous ceux qui prennent le bus notamment)
- ➔ Problème de locaux : il y aura plus d'élèves : où seront-ils pris en charge ? Faut-il après 16 h privilégier les classes pour les activités périscolaires ou pour les Activités Pédagogiques Complémentaires des enseignants ?

Monsieur le Maire souhaite trouver la meilleure solution et un compromis qui réunisse le plus d'accords possibles.

Concernant le personnel, l'idée est de faire monter en compétence et de former les employés actuels du périscolaire.

Quel sera le coût du périscolaire ? Monsieur le Maire propose un ticket modérateur et une répartition collectivité/parents qui reste à définir.

Cas du mercredi midi : On n'est plus dans le cadre du périscolaire (compétence de la mairie) mais dans le cadre extrascolaire (prise en charge par la communauté de communes).

8. Projets de classe et sorties année 2013-2014

■La BCD : Chaque classe se rend à la BCD chaque semaine. Chaque classe dispose d'un créneau informatique.

■EPS : La Mairie a reconduit, cette année encore, la prise en charge d'un intervenant extérieur ainsi que les rotations de bus école/gymnase.

Chaque classe se rend donc, une fois par semaine, en bus pour la pratique du sport au gymnase, au dojo ou au stade.

■Musique à l'école. Les classes de CP de mmes Bornes et Vériot bénéficient de l'intervention d'un musicien professionnel depuis septembre et jusqu'en mai pour 15 séances, une semaine sur deux les vendredis après-midi.

■Rencontres en chantant. Plusieurs classes de l'école (les CM2, CM1, CE2 mme Gauthier, CE1 Mme Périer, CP Mmes de Gentile et le Blavec) participeront à ce projet, avec une représentation le samedi 17 mai à 15 heures aux Prairiales à Epernon.

■Semaine du goût : les trois classes de CP se sont rendues chez un boulanger de la commune pour fabriquer du pain.

■Liaison école-collège : Il y aura une rencontre CM2-6^{ème} pour les deux classes pour un défi mathématiques, et pour la classe de Mmes Glavier/ de Gentile un défi lecture avec une classe de 6^{ème} sur le second trimestre.

■Cross du collège : Pour les CM2, il s'est déroulé le vendredi 18 octobre.

■Rencontre endurance interclasses : Vendredi 18 octobre, 3 classes (CM1 et CE2 mme Pauwels) ont participé à une course d'endurance au stade, suivie d'un goûter et d'une remise de diplôme. D'autres rencontres sportives sont prévues cette année.

■Concours Kangourou : Mr Bourhis a inscrit sa classe de CM2 à ce concours international de mathématiques en mars 2014.

■Challenge calcul mental : le CM2 de Mr Bourhis, les deux CM1, le CE1 de Mme Penché et le ce2 de Mme Gauthier participeront au Challenge de Calcul Mental organisé par plusieurs circonscriptions du département.

■Challenge d'orthographe : La classe de CM2 de Mmes Glavier/de Gentile participera au Challenge d'orthographe organisé par le département.

■WEBTOUR : La classe de CM2 de Mmes Glavier/de Gentile participera au Webtour 2013-2014, dans le cadre de la validation du B2i.

■Maternelle : Les CM1 vont lire en maternelle tous les lundis, jusqu'en janvier ; après les vacances de Pâques, ce seront les CP qui prendront le relais. Les CM1 liront aussi dans les classes de CP.

■Classes découverte : Mr Bourhis a un projet de classe transplantée en Touraine en mai (thème : les sciences et le Moyen-Age). Le CM2 de Mmes de Gentile et Glavier a participé à une semaine de classe cirque à l'école Fredy Micheletty de Baillieu-Armenonville, du 04 au 08 novembre, avec une représentation pour les parents le vendredi soir.

■Photographe : Elle est passée sur deux journées à la mi-septembre. Les photos ont été distribuées, les recommandes seront disponibles début décembre.

8. Présentation des comptes de la coopérative scolaire.

Principales recettes : de la plus importante à la moins importante : subvention de la mairie (9500€), cotisations des familles (2 525€), dons des associations de parents suite aux actions mises en place l'an dernier (kermesse, ventes de bulbes, de macarons, galettes, etc...) 2480,73€), bénéfice de la vente des photos (1669€), don d'un particulier (350€), ...

Principales dépenses : **toutes les activités éducatives**, à savoir : classes transplantées des CM2, sorties scolaires, projets, achat de livres et abonnements pour la BCD et petits matériels, (21 328,78€) ...

La directrice remercie la FCPE et les Parents Indépendants d'avoir organisé une kermesse en juin 2013 qui a connu un grand succès ; et d'avoir tenu un stand, cette année encore, lors de la foire de la St Mathieu en septembre. Monsieur le Maire se joint à ces remerciements et félicite la mobilisation parentale.

Les deux associations de parents d'élèves organisent cette année encore des ventes au profit de la coopérative scolaire, et les enseignants les en remercient, ainsi que les familles qui y participent.

9. Travaux et sécurité.

L'alerte incendie a eu lieu le lundi 16 septembre. Elle s'est bien déroulée.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour tous les travaux réalisés: équipements de deux nouveaux TBI au CP chez Mmes Denize/Le Blavec et au CE2 Mme Gauthier au premier étage, achats de tableaux blancs amovibles dans les classes de CP du RDC, d'un tableau blanc triptyque au CM1 chez mme Chaimbault, pose de liège dans les classes de Mmes Bornes et Périé. Equipement du lavabo (papier essuie-mains et distributeur de savon) dans le couloir du 1^{er} étage, face à la classe de Mme Gauthier.

Monsieur le Maire intervient sur les travaux de rénovation de l'école : l'objectif des travaux est l'isolation et le ravalement de l'école pour améliorer le visuel, le confort et les performances énergétiques de l'établissement. La durée estimée est d'un an, début : vacances de février 2014. Les parties latérales et façade de l'école comporteront des couleurs, le but étant aussi d'aider le bâtiment à s'intégrer dans la ville.

10. Questions diverses.

Questions pour l'inspection:

Pourriez-vous nommer plus de remplaçants sur notre secteur ? (FCPE)

Les moyens en termes de remplacement sur le département **ne sont pas en baisse** ces dernières années ; mais l'augmentation très importante des congés de maternité prend un volume de remplacement de plus en plus dense.

Afin de maximiser et d'améliorer le remplacement, la brigade départementale de TR a été renforcée cette année, au détriment des TR ZIL (Zone d'Intervention Limitée) ; les remplaçants interviennent ainsi sur une zone plus étendue.

Comment fonctionne le remplacement des enseignants ? L'Inspection ou le service en charge des TR brigadistes envoie des TR dans les écoles, avec une priorité, pour des raisons de sécurité, aux petites écoles et une priorité aux arrêts les plus longs.

Ils gèrent les remplacements en fonction des urgences et des priorités au jour le jour. C'est pour cette raison que nous pouvons être informés à 8h45 ou 9h si un remplacement est assuré ou non.

Monsieur l'Inspecteur de la circonscription précise qu'il n'oublie pas notre école, qu'il veille à répondre à ses besoins dans la limite de ses moyens et que les congés courts de 1 à 2 jours sont particulièrement difficiles à anticiper.

Rythmes scolaires :

Pourriez-vous nous faire un point sur votre avancée concernant les nouveaux rythmes scolaires ? Avez-vous commencé à recruter des animateurs pour les activités extra-scolaires ? Quand serons nous consultés pour cette mise en place de nouveaux horaires ? (FCPE)

Avez-vous des informations sur l'application des rythmes scolaires ? Comment la réforme sera-t-elle mise en place pour l'école primaire de Gallardon et aussi les écoles maternelles du secteur ? Heure de fin de cours ? Modalités de prise en charge ? Heure d'APC (activités pédagogiques complémentaires) ?

Pouvons-nous avoir un état de l'avancement du projet éducatif territorial ? (PARENTS INDEPENDANTS)

Cf 7. Intervention de monsieur Marie.

Centre Primaire :

Certains parents ayant inscrit leurs enfants au centre ont souhaité modifier l'inscription pour permettre aux élèves de se rendre à l'APC (inscription pouvant être de 2 mois à l'avance pour le début de l'année). Or on leur a signalé que ces jours seraient quand même facturés. Compte tenu des tarifs et des délais d'inscriptions, est-il possible de revoir ceci ? Le règlement précise en effet que les résiliations doivent se faire en amont pour éviter d'être facturées et plusieurs parents ont été informés du contraire.

Au niveau du courrier qui doit être fait, ne peut-on pas rester sur un engagement oral ou l'envoi d'un courriel si nécessité d'une trace écrite ? (PARENTS INDEPENDANTS)

Cela ne concerne qu'une seule famille (l'enfant arrive après 8h30). Le planning doit être remis un mois à l'avance, pour les APC, les familles sont prévenues la semaine précédente. Une actualisation du règlement est envisageable. Oui, pour toute modification de planning, il faut un écrit avant le premier du mois. Il est convenu que le règlement pourrait être modifié, avec une dérogation pour les élèves se rendant aux APC. Monsieur le Maire souligne que si cette modification était actée, il pourrait y avoir un remboursement des prestations payées.

QUESTIONS SIVOS

Mme Doucet, vice-présidente du Sivos, fait un point sur la cantine : l'organisation a été difficile à mettre en place au début de l'année compte tenu du nombre record d'inscrits. Déroutement du temps de cantine : Le premier service va s'installer, puis on procède à l'appel puis les enfants prennent leur repas. Pour le second service, il y a appel dans la petite cour (en face du bâtiment cantine) puis un temps de jeu dans la cour de l'école, en attendant le repas.

Travaux réalisés par le Sivos : dans le réfectoire/centre primaire : travaux de chauffage, avec l'installation de panneaux rayonnants pour 20 000€, peinture de l'office, éclairage du réfectoire, changement de l'adoucisseur, gaines de ventilation,...

Est-ce que la personne prénommée pourrait cesser de lâcher des vulgarités devant les enfants pendant son service à la cantine ? Cette même personne pourrait-elle éviter d'arracher la cuillère des enfants qui n'ont même pas terminé leur soupe ? (FCPE)

Il y a cinq personnes pour les deux services, deux dans la cantine et trois dans la cour. La personne en question ne surveille pas, elle sert à table. Monsieur Mauguin, coordinateur Sivos, a rencontré la personne en question qui reconnaît les faits (jurons) mais pas dans le sens décrit par les enfants. Il a auditionné ses collègues qui n'ont pas fait part de problèmes particuliers. Pour la soupe, il n'y a pas de cuillère, les enfants boivent au bol. Mme Doucet propose que les parents envoient des mails pour informer d'incidents éventuels « en temps réel ».

Avez-vous trouvé une solution pour que les enfants déjeunant à la cantine se lavent les mains avant le repas ? (FCPE)
Pour le second service, le lavage des mains se fait dans les toilettes du préau à la demande des dames de service. Pour le premier service, le lavage des mains est préconisé, pas systématique.

Où en est-on sur l'engagement pris lors du Grenelle de l'Environnement d'introduire 20% de produits biologiques dans la restauration collective publique (objectif initial à fin 2012) ? (PARENTS INDEPENDANTS)

L'objectif pour 2012 a été reporté à 2014. Une option a été prise dans le cadre du nouveau contrat avec Yvelines Restauration : 1 repas entièrement bio dans la semaine ou une composante bio dans chaque repas. Cette option peut être activée à tout moment. Le Sivos y réfléchit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.